



# snés



## Académie de Toulouse



## EDITO

### La mixité sociale et scolaire dans l'académie de Toulouse, enjeu de la démocratisation du 2<sup>nd</sup> degré

**N**otre académie est souvent présentée comme contrastée, entre l'agglomération toulousaine et les départements qui l'entourent.

Nous avons souhaité aller plus loin dans l'analyse, en nous appuyant sur la publication des indicateurs de positionnement social (IPS) des élèves de nos établissements par le ministère au printemps dernier. A travers ce supplément, la section académique du SNES-FSU veut donner à voir des éléments d'analyse plus fins sur les disparités qui touchent les publics scolaires que nous accueillons.

Les militant-es de la section académique et des 8 sections départementales, qui interviennent tout au long de l'année dans les instances où sont présentés les politiques scolaires locales et les moyens pour les servir, disposent d'une connaissance fine et précise du terrain, que viennent compléter ces éléments statistiques, mais qui ne s'y limite pas. Nous avons souhaité, à travers quelques exemples présentés dans ce supplément, vous en donner un aperçu.

Il ne s'agit évidemment pas d'être exhaustif mais notre ambition - modeste - est de permettre au plus grand nombre de poser un regard plus objectif sur la réalité et la diversité des publics scolaires de notre académie, qui appelle des réponses adaptées de l'institution, dans l'intérêt des élèves, et des collègues qui les mettent en œuvre avec dévouement au quotidien.

Il veut être un premier élément de réflexion collective sur les disparités importantes qui existent dans le système éducatif et son organisation académique, les formes de concurrence et les manques qui nuisent à son efficacité au service de la réussite de tous les élèves, y compris dans une académie un peu rapidement présentée comme « favorisée ». Il trouvera des prolongements à travers le stage sur la mixité sociale et scolaire organisé par la section académique le 10 avril 2025 en présence de Sophie Vénétitay, secrétaire générale nationale : venez nombreuses et nombreux affiner avec nous et enrichir la réflexion collective sur les enjeux et défis du 2<sup>nd</sup> degré dans notre académie !

*Pierre Priouret*  
secrétaire général SNES-FSU Toulouse

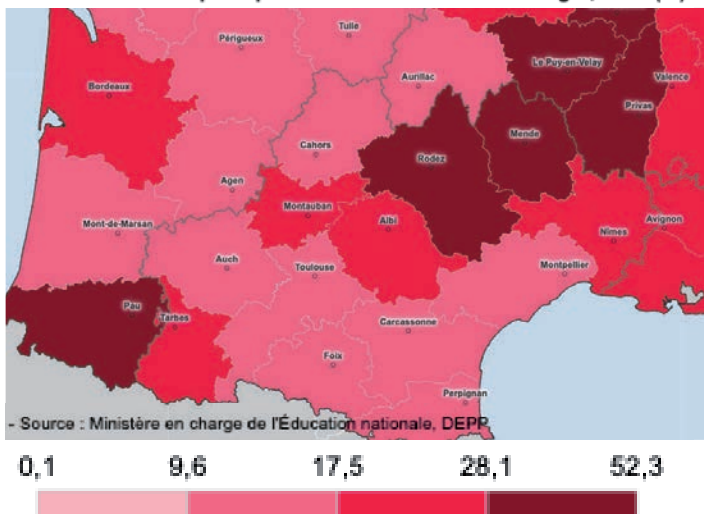


N° CPPAP: 1127 5 0 62 78 — Prix au numéro: 1 €  
Dépôt légal à parution — ISSN 2777-9904  
Journal édité par le SNES:  
2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse  
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38  
Mél: s3tou@SNES.edu  
Directeur de Publication: Sylvain Lagarde  
Rédactrice en chef: Perrine Simonutti  
novembre — décembre 2024 — n° 397  
Public-Imprim — Tél. 05 61 44 11 12



# L'enseignement privé : ou comment apparaître comme une alternative attractive

Part des élèves du privé parmi les élèves du second degré, 2023 (%)



Parfois une image est éloquente ; en l'occurrence, un graphique : celui donnant à voir, par des courbes, l'évolution comparée des effectifs de l'enseignement secondaire public et celles de l'enseignement privé sous contrat dans notre académie. Si le public suit ainsi un tracé largement calqué sur l'évolution démographique de la population scolaire, il n'en est pas tout à fait de même pour le privé qui voit sa courbe marquée d'inflexions indiquant que l'évolution des effectifs du privé n'est pas forcément parallèle.

Le phénomène étant observé au niveau académique, sur des cohortes suffisamment importantes pour être significatives,

ces ruptures de dynamique dans les flux ne s'expliquent pas par de simples épiphénomènes de conjoncture locale (un établissement dont la « réputation » changerait dans un sens ou un autre, par exemple). Contexte national et réformes jouent en fait de manière significative sur l'attractivité du privé, ou, plutôt, donnent des opportunités au privé de se positionner

comme alternative, comme cadre refuge face à certaines évolutions sur système scolaire.

La réforme du collège (celle de 2016 !), la réforme du lycée, la crise sanitaire liée au Covid et ses aménagements imposés (le passage en demi-jauge) sont ainsi autant de moments où le privé va mettre en place des stratégies de contournement afin de se retrouver en situation de pouvoir proposer une « offre » (dans une logique de marché) qui ne se retrouve pas forcément dans le public : les options ne sont plus financées, le privé cherche à les maintenir pour booster son attractivité.

La réforme du lycée aura notamment bien montré comment le privé se nourrit des

réformes qui ne remportent pas l'adhésion collective et suscitent de l'inquiétude chez les parents et les élèves : les séries sont remises en question, le privé les reconduit officieusement en limitant les combinaisons ou en opérant des regroupements cohérents afin de reconstruire le groupe classe ; des enseignements de spécialité sont gelés au prétexte de petits effectifs, le privé cherche à les maintenir, dans une démarche de niche (parfois de proximité géographique aussi quand il s'agit de spécialités dites « rares »).

Tout récemment les annonces publiques des responsables de l'enseignement privé catholique communiquant sur leur refus de mettre en place le « choc des savoirs » allaient dans le même sens : il s'agissait sans aucunement d'apporter – encore une fois – une réponse à des familles souhaitant échapper à la mécanique des groupes, mais aussi de dénoncer l'absence de moyens pour mettre en place ces groupes.

Et la question des moyens n'a rien d'anecdotique : car si jusqu'à présent le privé a pu aussi « tirer son épingle du jeu » dans la concurrence orchestrée avec le public, c'est parce qu'il en avait les moyens, c'est parce que l'Éducation nationale lui en donnait les moyens comme en témoigne la comparaison du H/E (nombre d'heures / élèves), défavorable au public.

*Sylvain Lagarde,  
secrétaire académique*

## Lycées professionnels : renforcement de l'apprentissage et du privé pour asphyxier le bac pro.

Avec la loi « Pénicaud » de 2018, dite « Avenir pro », les gouvernements successifs ont mis en place une série de dispositifs visant à développer l'apprentissage au détriment de la voie professionnelle, de plus en plus asphyxiée financièrement, alors qu'à l'inverse, des milliards de crédits publics allaient doper artificiellement le nombre d'apprentis, avec des effets d'aubaine considérables en particulier pour des établissements privés post-bac.

Concernant la voie pro, alors que les effectifs sont prévus à la hausse pour les années à venir (conséquence notamment de la gratification des stages...) et que le nombre de non-affectés reste important (au sortir de la 3<sup>e</sup>), dans l'agglomération toulousaine surtout, mais aussi dans le Tarn ou le Tarn-et-Garonne, il n'y a pas d'ouvertures de Bac Pro correspondant aux demandes sociales ou à celles des jeunes

et des familles. Ainsi, le pourcentage de vœu 1 satisfait reste inférieur ou égal à 50 %, occasionnant de la frustration et/ou des parcours scolaires parfois chaotiques.

Si on prend le cas de Castres et de son agglomération, la carte des formations dans les LP publics s'est réduite ces dernières années, malgré un attrait croissant vers la voie pro, ici comme partout dans l'académie. À l'inverse, les formations les plus attractives restent souvent concentrées dans des LP privés (ainsi les Bac Pro CIEL, Métiers de la Sécurité, Coiffure ou Esthétique-Cosmétique), avec de surcroît une offre de BTS plus étoffée que dans le public, laquelle offre n'a pas été amputée, contrairement au public !

Alors qu'il y aurait besoin de proposer plus de formations dans les LP, notamment en Bac Pro, les choix des gouvernements successifs ont pour effet de pousser de plus en plus de jeunes issus des catégories

populaires vers l'apprentissage, en les y incitant financièrement, alors que le taux d'échec au diplôme y est nettement plus important que dans la voie pro initiale. Les processus de ségrégation sociale et de sortie précoce du système scolaire sont aggravés, en aiguillant ces jeunes de plus en plus clairement, et le plus tôt possible, en dehors du système scolaire.

Or, devant un retournement (très probable) de la conjoncture économique, l'apprentissage, dopé artificiellement ces dernières années par les aides publiques risque de voir ses effectifs largement chuter. Où iront alors ces jeunes, si on ne leur permet pas de choisir – réellement – leur formation, comme le fait, sans trier les élèves, la voie professionnelle et le service public d'éducation ?

*Eric Jalade,  
SNUEP-FSU Toulouse*



# Une politique volontariste de mixité sociale au collège est-elle possible ?

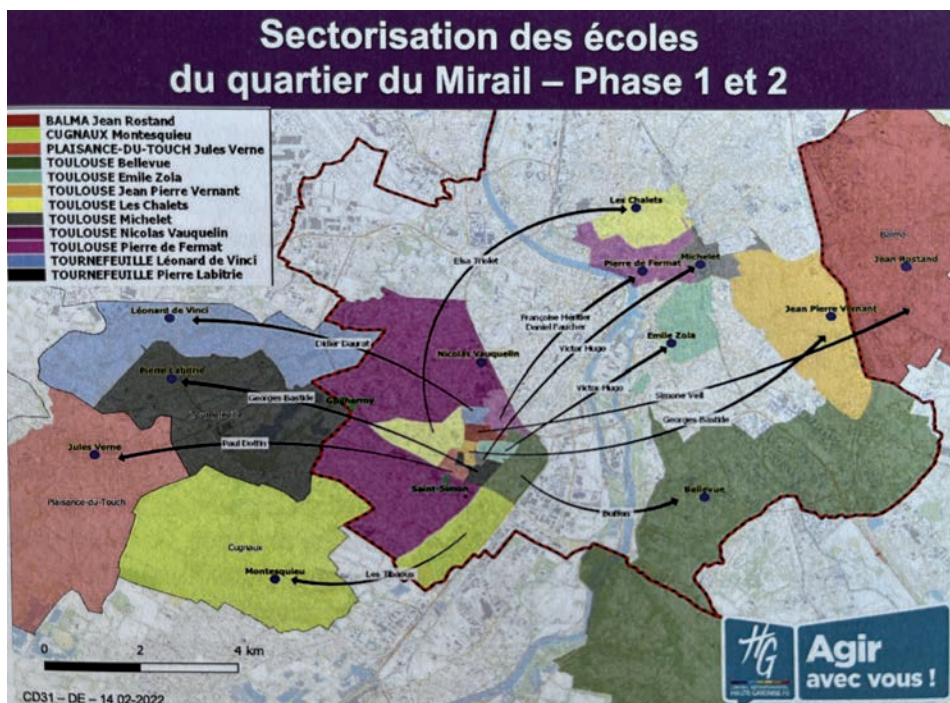
2017-2024 : histoire du plan mixité à Toulouse.

Le plan « mixité sociale » aujourd'hui officialisé par une convention entre l'Éducation nationale et le Conseil départemental de la Haute-Garonne est le plan le plus connu en France pour favoriser sur une grande aire urbaine la mixité sociale et scolaire. Et dès le début, il a défrayé la chronique, divisé les familles, les acteurs-trices de l'éducation et les syndicats. À la fin, si des critiques persistent, notamment celles de la FSU31, plus personne n'envisage ni ne souhaite un retour en arrière.

éducatives, les résultats au DNB et les perspectives d'orientation des élèves sont faibles. Pour qu'ils ne cumulent pas tous les déterminismes, il paraît urgent alors de recréer de la mixité. Peut-on vite refaire la ville et les quartiers pour les rendre mixtes ? En quelques années, c'est impossible. Peut-on redessiner la carte scolaire pour lisser les différences sociales entre quartiers ? Oui. Mais le premier projet de collèges multi-secteurs est peu ambitieux et la FSU craint, comme les chercheurs spécialistes de la question tels Choukri Ben Ayed, que

tendances Unité et Action et Ecole Emancipée plus qu'il ne les a opposées. Pour faire simple, l'argument le plus défavorable au projet, c'est qu'il est inadmissible d'enlever des Services Publics de proximité dans les endroits les plus défavorisés. Peut-on contrer cet argument apparemment imparable ? Nous l'avons pourtant fait en considérant qu'un·e élève n'est pas, contrairement à un pompier, un policier, un receveur des impôts ou un·e professeur·e un outil d'aménagement du territoire et qu'en conséquence, la proximité du Service qu'on lui doit n'a de sens que si le lieu ne « nuit » pas à son avenir. Si on considère donc que la mixité est essentielle à son avenir et que son collège est dans un secteur où, même si tout le monde respecte la carte scolaire (ce qui n'était pas le cas), la mixité est impossible, l'idée de la fermeture d'un collège devient possible.

Mais si la FSU31 ne s'est pas opposée à la fermeture de ces deux collèges, c'est aussi parce que nous avons été entendu·es sur plusieurs points en amont du vote : les élèves des secteurs Badiou et Bellefontaine ont été sectorisés dans 11 collèges (et non pas un ou deux comme certains l'auraient souhaité) avec un temps de transport qui ne dépasse le temps moyen dans le département pour les autres élèves (30 min.), les effectifs des classes de 6ème ont été plafonnés à 25 et, surtout, nous avons eu la garantie que deux nouveaux collèges seraient construits « en lisière » du Grand Mirail pour recréer une possibilité d'enseignement à la fois mixte et de proximité. Bien évidemment, ces deux collèges ouverts en 2021 (Guilhermy et Saint-Simon) n'ont pas repris la carte scolaire des anciens collèges Badiou et Bellefontaine mais, tout en scolarisant des élèves de Saint-Simon et Tournefeuille, ont permis de faire revenir les élèves du plan mixité qui avaient les temps de trajet les plus longs. Par ailleurs, comme nous n'avons eu de cesse avec d'autres de dénoncer le rôle de l'enseignement privé qui crée des déséquilibres et des « ghettos de riches », le Conseil départemental a pu mettre en place un système de bonus-malus lié à un taux de mixité du secteur qui pénalise les dotations pédagogiques des établissements, tous privés, qui ne respectent pas ce taux. Ce n'est pas grand-chose certes mais le symbole est là.



## 7 ans de réflexion...

C'est entre 2015 et 2017, avec une convergence d'intentions entre la Ministre Valaud-Belkacem, le nouveau Conseil Départemental et la DSDEN 31 que tout va se décider. Le constat est simple en matière de mixité : alors que 50 % de la population toulousaine est favorisée, les populations défavorisées représentent 30 %. Même si la proportion des populations défavorisées dépasse les 30 % dans beaucoup d'établissements, dans deux d'entre eux, Badiou et Bellefontaine, elles représentent respectivement 80 et 79 % ! Dans ces deux collèges vieillissants, les déterminismes sociaux étant ce qu'ils sont, malgré les moyens de l'éducation prioritaire et les efforts indéniables de toutes les équipes

ces premiers choix dégradent la mixité de certains collèges en zones mixtes et situés entre les secteurs favorisés qui ne seraient pas impactés et les secteurs très défavorisés socialement. Pour impliquer les secteurs favorisés et ne pas dégrader la situation des collèges déjà mixtes, une solution apparaît alors : la fermeture de Badiou et Bellefontaine avec une affectation des élèves dans 11 collèges favorisés.

## Le temps des décisions

La solution est radicale et la FSU31 a voté ce projet en abstention quand d'autres syndicats ont voté contre. Ce vote, qui apparaît alors plutôt comme un soutien vigilant, résultat d'un travail fédéral intense entre le SNES-FSU et la FSU-SNUIPP, n'a pas fait l'unanimité et a même traversé les

## Le temps des bilans

Bien évidemment, rien n'a été simple et la FSU n'a eu de cesse de critiquer la frilosité et le manque de moyens du côté de l'Éducation nationale. Pas assez de maîtres-mixité, pas assez de moyens vie scolaire, classes surchargées dès la 5ème, formation des enseignant-es... L'engagement a été faible et, surtout, à moyens constants puisque jamais le Ministère n'a daigné donner des moyens fléchés pour ce plan. En gros, seuls les moyens de l'éducation prioritaire des collèges Badiou et Bellefontaine ont été « réinvestis ». Pour un bilan plus global, nous pouvons nous appuyer tout d'abord sur une étude qualitative qui a fait l'objet d'une thèse universitaire (Université Jean Jaurès) dont l'auteur est Isabelle Bertolino. Ses conclusions précisent qu'il y a eu une satisfaction globale des familles et des élèves qui, conscientes qu'on favorisait la mixité au détriment de la proximité, ont majoritairement adhéré et on peut le mesurer avec un taux de respect des affectations supérieur aux établissements hors

plan mixité. Un autre signe fort d'adhésion est le choix du lycée fait par ces élèves à l'issue de leur parcours au collège. En ayant le choix de revenir dans leur lycée de secteur d'origine ou d'aller dans celui du secteur de leur collège « plan mixité », ils sont 4 sur 5 à choisir le second. Cependant, reste entier le problème souvent soulevé du fossé qui a pu se développer entre les parents d'élèves et les collèges à cause de l'éloignement.

Pour ce qui est des résultats scolaires, la FSU pense que les chiffres publiés sont encore incomplets pour tirer de vraies conclusions. Cependant, si on compare les premiers résultats au DNB à ceux des cohortes qui allaient à Badiou, on constate une réussite en hausse de 14 % à l'examen. La proportion des élèves obtenant plus de 10/20 est passée de 15,6 % à 54 %. On note aussi une augmentation du passage en seconde générale et, surtout, plus globalement, une plus grande variété dans les choix d'orientation.

Lors des comités de suivi et les CDEN, la FSU31 et le SNES-FSU31 font tout leur possible pour obtenir d'autres résultats chiffrés car ces comparaisons sont fragiles; par exemple, on ne sait pas quel a été le devenir scolaire de ceux qui ont évité le plan mixité ou qui en sont sortis. Par ailleurs, la comparaison se fait avec l'ancienne sectorisation de Badiou qui était évitée par les familles favorisées si bien qu'il est difficile de savoir si ce plan a été bénéfique pour tous les élèves.

Nous voulons être certain-es que les apparences ne sont pas trompeuses pour que tous les acteurs et actrices de l'éducation, dont notre syndicat, puissent s'inspirer de cette vraie politique volontariste en faveur de la mixité sociale et scolaire.

*Pierre Montels,*  
secrétaire SNES-FSU 31.

## La Haute-Garonne, un département très contrasté

La Haute-Garonne scolarise près de 120000 élèves, soit presque la moitié des élèves de l'Académie. Notre département a deux spécificités qui expliquent partiellement (en dehors des politiques austères de notre Ministère) le fait que H/E soit l'un des plus bas de France. Il est de 1,36 cette année pour un nombre moyen d'élèves par classe parmi les plus élevés aussi : 27,61 à cette rentrée. Sa première particularité est d'être constituée d'une métropole très peuplée et dynamique au niveau démographique et d'une zone très rurale et de montagne au sud du département. La seconde est qu'il est l'un des départements les plus riches de France, avec 50 % de sa population « favorisée » pour 30 % « défavorisée ». Les contraintes de seuil dans les zones rurales s'ajoutent à la tentation de ne pas trop financer un département « riche » dans l'agglomération toulousaine, cela au détriment essentiellement des élèves issus de milieux modestes, isolés dans une ville « riche ». Contrairement à l'idée reçue, le privé est très présent dans le département, notamment à Toulouse où, finalement, il y a un 1/3 de collèges privés (25 publics et 12 privés). La forte présence du privé qui n'accueille que 7 % d'élèves issus des classes défavorisées (contre 32 pour le public) est un énorme frein à la mixité sociale et le principal obstacle au plan mixité lancé en 2017. L'IPS du collège public le plus défavorisé du département est de 74,6 (avec une moyenne de 110) alors que les IPS des établissements privés flirtent le plus souvent avec 140. Cherchez l'erreur...

*Cécile Belotti, Pierre Montels, Nicolas Mousset,*  
co-secrétaires SNES-FSU 31.



**Pour des conditions d'étude correctes**  
**Limitez les effectifs !**

alerte-effectifs.fr

**snes**  
fsu  
Le SNES, pour agir ensemble

**F.S.U.** ENGAGÉES AU QUOTIDIEN



## Dans le Tarn, la mixité sociale à la peine

Le Tarn n'échappe pas aux constats mettant en lumière l'enseignement privé comme vecteur de ségrégation scolaire. Dans le département, un peu plus de 20 % des élèves du 2nd degré sont scolarisés dans l'enseignement privé. Si les zones les plus rurales sont davantage couvertes par l'enseignement public, l'enseignement privé est tout de même implanté dans plusieurs endroits du territoire, où il favorise les plus aisés. Dans les communes où public et privé sont présents, les IPS sont bien souvent supérieurs dans les établissements privés. Ainsi, parmi les 12 collèges aux IPS les plus élevés du département (supérieur à 110), 8 sont des établissements privés. L'exemple des IPS des lycées va également dans ce sens : les IPS dans le public sont compris entre 80,6 et 127,6 alors qu'ils sont compris entre 96,7 et 129,3 dans le privé. De plus, ces différences sont exacerbées dans l'enseignement professionnel où l'établissement à l'IPS le plus élevé dans le public (93,8) se situe en dessous de celui à l'IPS le plus bas dans l'enseignement privé (96,7).

Dans ce paysage, Castres occupe une place singulière. En effet, dans cette ville

où l'enseignement privé est historiquement implanté et où les établissements privés sont nombreux, 37 % des collégiens sont scolarisés dans le privé, dans des collèges aux IPS supérieurs à ceux des collèges publics qui, pour deux parmi les trois, ont les IPS les plus faibles du département (tous deux en dessous de 85). Si le choix de la scolarisation dans le privé est ancré dans les traditions familiales, il n'en est pas le seul motif. Longtemps, le contournement de la carte scolaire pour éviter deux collèges dits de « mauvaise réputation » et à faible IPS s'est fait par une stratégie de choix d'options pour tenter d'accéder au collège public de centre-ville, avec une fuite vers le privé, lorsque les dérogations étaient refusées. Le plan pour la mixité sociale lancé en 2016 avait pour objectif de favoriser la mixité au sein des établissements publics de Castres, en partant de l'idée que les familles choisissaient davantage une option qu'un établissement. Or, malgré la multiplicité des offres d'options et l'ouverture de nouvelles dans chaque collège (dont la continuité dans le lycée public de secteur n'a, hélas, jamais été assurée), il n'y a pas eu d'augmentation significative de demandes d'inscription

dans le public. Plutôt que de persévérer, en augmentant par exemple le ratio H/E (nombre d'heures par élèves) dans les établissements publics – ce qui aurait permis de réduire le nombre d'élèves par classe – le plan a été abandonné en 2021. Les établissements privés ont eu alors beau jeu, pour renforcer encore leur attractivité, de proposer des options qui n'étaient parfois pas ou plus proposées dans les établissements publics, rentrant ainsi dans une logique de concurrence. Même si l'ouverture du collège Thomas Pesquet a permis de réduire les contournements de la carte scolaire (comme c'était le cas avec l'ancien collège des Cèdres), l'équilibre dans la répartition des élèves dans les collèges publics et la garantie d'une réelle mixité restent difficiles à maintenir et la fuite des élèves issus de milieux favorisés vers les établissements privés demeure importante. Notre slogan de manif « du fric, du fric pour l'école publique » est donc plus que jamais d'actualité !

*Laureline Buzin, Christine Avellana,  
Benoît Foucambert et Hélène Galichet  
co-secrétaires SNES-FSU 81.*



## Dans le Tarn-et-Garonne, un privé plus attractif ?

Le Tarn-et-Garonne est un département avec des zones défavorisées dans le rural comme dans l'urbain. Le privé scolarise 18 % des élèves de la 6ème au post-bac. Si cet enseignement privé ne couvre pas l'ensemble du département, il est bien implanté à Montauban avec 3 collèges contre 4 dans le public. Dans la ville préfecture, la comparaison des origines sociales des élèves est éloquent. Les 3 collèges privés montalbanais ont les IPS les plus élevés du 82 avec des chiffres de 115,6 à 116,5 et sont bien au-dessus de la moyenne départementale. En revanche les 4 collèges montalbanais sont au-dessous de la moyenne départementale avec des chiffres allant de 98,6 à 94,2 soit une différence de 20 points avec le privé. Une différence qui en dit long sur le séparatisme scolaire.

Les collèges publics souffrent clairement de cette concurrence du privé. Comment ne pas s'indigner devant un tel système où le privé reçoit de l'argent public tout en soustrayant à la carte scolaire ? De même, alors qu'une partie des établissements du public ont mis en place des groupes de niveau, les établissements du privé se sont bien gardés d'agir ainsi.

Un autre aspect nous interroge : la baisse des effectifs à la rentrée 2024 par rapport à 2023. Alors que les effectifs du public baissent de 240 élèves, les effectifs du privé augmentent de 25 élèves. Le Tarn-et-Garonne n'est d'ailleurs pas le seul concerné dans notre académie par ce phénomène avec l'Ariège, les Hautes-Pyrénées et le Tarn. Pourquoi le privé est-il épargné par ce phénomène ?

Pour les lycées, l'établissement Pierre-Marie Théas de Montauban occupe le premier

rang dans le « classement » départemental avec un IPS de 124 alors que le LPO public de Castelsarrasin est à 91,6 soit un écart énorme de trente points. Enfin dans l'enseignement agricole, une MFR a ouvert il y a quelques années à Escatalens avec force argent public alors que les deux lycées agricoles publics du département traversent une période difficile.

Soucieux-ses d'assurer à nos élèves de belles perspectives d'avenir, nous ne pouvons pas nous résigner à l'existence d'un système aussi injuste. Nous souhaitons à terme l'arrêt du financement du privé avec de l'argent public.

*Olivier Andrieu et  
Camille Lescure,  
co-secrétaires SNES-FSU 82*

## En Ariège, concurrence du secteur privé à Pamiers

Dans le département, la concurrence du secteur privé est plutôt faible par rapport à la moyenne nationale. En collège, pour 6602 élèves scolarisés, 5742 sont dans le public et 860 dans le privé, soit une moyenne de 13 % dans le privé contre 18,14 % au niveau académique. Mais ces chiffres cachent une grande disparité départementale. En effet, le privé en Ariège se concentre presque exclusivement à Pamiers. Et c'est dans cette ville que la concurrence est exacerbée. Les chiffres sont éloquentes : on scolarise à Pamiers 1968 élèves pour l'année 2023-24, dont 1211 dans le public et 757 dans le privé. Cela représente environ 39 % de la population scolaire et l'équivalent d'un gros collège public.

Si des raisons confessionnelles peuvent pousser un certain nombre de familles à inscrire leurs enfants dans le privé, l'analyse des IPS peut fournir une explication beaucoup moins spirituelle. Le centre-ville de Pamiers connaît un certain nombre de difficultés sociales et bénéficie à ce titre d'un engagement de l'état à travers son



dispositif « Politique de la ville ». Ces difficultés sont encore plus marquées dans le centre-ville. Au collège Bayle (carte scolaire qui regroupe le secteur rural, péri-urbain et le centre-ville) l'IPS est de 99,9 (un des plus faibles du département). Au collège Rambaud (qui recrute plus dans le centre-ville et moins en zone rurale), l'IPS est de 93,1 soit à un niveau équivalent des collèges de Lavelanet classés REP depuis de nombreuses années. Bien évidemment, dans le privé les IPS sont largement supérieurs : 116,3 pour Notre-Dame et 106,8 pour le collège Jean XXIII.

La différence est énorme et témoigne clairement de la volonté de séparatisme scolaire des parents qui inscrivent leurs enfants dans le privé. Beaucoup justifient leur choix en arguant de « la mauvaise réputation » (et tous les plus détestables clichés y passent) des établissements publics tout en contribuant à augmenter encore l'écart de niveau social, justifiant d'autant plus dans un mouvement de cercle vicieux l'inscription dans le privé. Dans les lycées de la ville, même si la concurrence est beaucoup plus faible, l'écart d'IPS se fait encore plus important. On remarque pour finir que dans un contexte de déprise démographique généralisée sur le département et à Pamiers, les établissements privés tirent leur épingle du jeu en augmentant (même légèrement) leurs effectifs. Le problème n'est donc pas prêt de trouver une solution à Pamiers.

*Laurent Murati,*  
secrétaire SNES-FSU 09

## Les Hautes-Pyrénées ont-elles besoin d'un deuxième collège classé REP ?



La moyenne des IPS dans le 65 est de 104,3 pour les collèges (contre 109,8 pour l'académie) et de 113,5 pour les lycées (contre 120 pour l'académie). Les collèges dont l'IPS est le plus faible sont Desaix (89,9), Paul Eluard (90,4) et Massey, (91,9). Les indices les plus élevés sont ceux de Blanche Odin (113,3), Argelès (115,3) et Victor Hugo (116,4). Pour le lycée, il est intéressant de constater les grandes disparités entre lycées généraux (dont les IPS varient entre 104,5 pour Lourdes et 117,3 pour Théophile Gautier) et lycées professionnels (entre 89 pour Sixte Vignon et 96,8 pour J. Dupuy). On peut facilement s'apercevoir de la reproduction sociale qui s'effectue à l'issue de la 3ème : les élèves issus des catégories les plus populaires s'orientent bien plus vers le lycée pro.

que les élèves issus de milieux favorisés. Il faudrait s'interroger sur les raisons de ce tri social : autocensure, ascenseur social en panne, inefficacité des dispositifs de lutte contre les inégalités ?

La moyenne nationale du taux d'encadrement par élève (H/E) est de 1,32 tous établissements confondus (1,19 en collège). Dans le 65, la moyenne du H/E en collège est de 1,17. 11 collèges sur 17 du département ont un taux d'encadrement inférieur à la moyenne nationale. A noter : pour les lycées du 65, le taux H/E du public est de 1,24 contre 1,38 dans le privé. Pour les collèges, il est difficile de faire le même calcul puisque, pour certains établissements, ces données n'ont pas été communiquées.

Le cas le plus intéressant est celui du collège Desaix, qui a l'IPS le plus faible du département et un taux d'encadrement similaire à celui de Victor Hugo, qui a l'IPS le plus élevé. Pour comparaison, Desaix a un IPS de 89,9, donc légèrement inférieur à celui de Paul Eluard (90,4), établissement classé REP, mais le taux d'encadrement est bien inférieur à Desaix (1,05 contre 1,35 à P. Eluard). Les enseignant-es de Desaix

lient cette évolution au changement de carte scolaire qui a largement été en leur défaveur, puisque les écoles des Coteaux qui amenaient des élèves issus de CSP + ont été remplacées par deux écoles de cités défavorisées. En 6ème et en 5ème, les effectifs atteignent 29-30 élèves par classe, entre 25 et 27 en 4<sup>e</sup> et 3ème, avec au sein des classes une hétérogénéité très grande à gérer. Pour donner un exemple concret des conditions de travail des enseignant-es, une même classe de 3ème compte 3 élèves de l'ULIS, 3 élèves qui sortent du dispositif UPE2A, une élève en scolarité partagée avec l'ITEP et 4 élèves bénéficiant de PAP. Comment expliquer un tel abandon des collègues, qui voient une dégradation de leurs conditions de travail depuis plusieurs années ? Comment justifier le manque de moyens alloués à un établissement qui rencontre les mêmes difficultés qu'un établissement classé REP ?

*Sandra Roger,*  
*Frédérique Lemaire,*  
*Marc Poulou,*  
co-secrétaires SNES-FSU 65



## Dans le Lot : de l'argent public pour l'égalité des chances ? on s'en éloigne...

Dans le 46, nous ne constatons pas un écart significatif de l'IPS entre le public et le privé dans les collèges ainsi que les filières générales et technologiques en lycée. Il faut dire que le Conseil Départemental s'en tient au minimum obligatoire concernant les subventions allouées au privé. De plus, aucun établissement privé lotois ne bénéficie d'une réputation plus attractive qu'un établissement du public. Les familles faisant le choix d'un « autre parcours » se tourneront plutôt vers une solution avec internat dans un autre département. Néanmoins, il est apparent que la mixité sociale est moindre dans le privé (écart type des IPS bien plus faible dans le privé que dans le public). D'autre part, la situation est bien différente dans les lycées professionnels où l'écart entre les IPS public/privé se creuse.

Concernant le supérieur, le Lot n'est pas épargné par la concurrence du privé notamment sur les BTS en alternance. Par exemple à Cahors, Purple Campus propose les mêmes BTS que le lycée Clément Marot dans les filières commerciales. Or, si le parcours public permet un certain nombre de garanties - enseignant-es connaissant les attendus du concours (car elles-mêmes et eux-mêmes examinateurs-trices), poursuite de formation même en cas de perte de stage (possibilité de repasser en statut scolaire) -, il souffre d'un manque de visibilité face à son concurrent privé. En effet, au salon Infosup un seul stand commun à tous les BTS

publics, où les collègues doivent présenter les formations BTS dans leurs généralités, face à des stands individuels pour chaque centre privé ; sur internet présence timide des BTS publics contre sites Web attractifs pour le privé ; à la sortie des établissements publics distributions de tracts et goodies par les formations privées.



Autre difficulté : la double barrière Parcoursup. Certains élèves et parents sont rassurés par le fait de ne pas avoir à passer par cette plateforme et peuvent être tentés de choisir une formation privée pour éviter l'attente et l'incertitude des résultats de sélection. D'autre part, ces centres ne demandant pas une attestation d'abandon de Parcoursup pour s'y inscrire, les élèves ayant formulé des vœux en BTS en lycée mais ayant choisi de partir dans ces forma-

tions bloquent ainsi des places pour ceux qui auraient pu être intéressés ; celles-ci ne pourront être libérées qu'à la rentrée, les élèves « en attente » sont alors souvent partis sur d'autres projets, en particulier ceux qui avaient les meilleurs dossiers.

D'autres difficultés s'annoncent pour les années à venir : manque de personnels et recours de plus en plus fréquent aux contractuel-les pour faire face aux remplacements. Facile de parler de « ruralité heureuse » (Emmanuel Macron, juin 2021) quand on arpente les rues de Saint-Cirq-Lapopie, force est de constater que c'est une tout autre réalité quand il s'agit de venir dans nos établissements isolés pour effectuer quelques heures. Les baisses d'effectifs, que notre DASEN n'hésite pas à nous rappeler à chaque instance, mettent également en péril le maintien d'options ou d'enseignements de spécialité qui seront proposés dans les établissements privés voisins. Il sera alors plus difficile de rester « concurrentiel »... Un abandon de l'école publique aux antipodes du projet du SNES-FSU d'une école publique, gratuite et laïque pour toute la jeunesse, aux principes égalitaires et émancipateurs.

*Lise Haudry, Florence Cabrit,  
Anne-Marie Bonhomme,  
Hélène Tressens  
co-secrétaires SNES-FSU 46*

## Dans le Gers aussi, le privé favorise l'entre-soi

Dans le Gers comme ailleurs, l'enseignement privé favorise... les élèves déjà favorisé-es. La disparité qui existe déjà dans le premier degré se confirme dans le second. Ainsi, en 2022/2023, les six collèges privés du département, qui scolarisent 18 % des élèves, ont un IPS moyen de 118,7 contre 106,7 pour les collèges publics : 12 points d'écart ! En lycée, l'écart est encore plus flagrant : les quatre lycées privés, qui scolarisent 11 % des élèves, ont un IPS moyen de 125 contre 110 pour le public. Un écart de 15 points ! Le score des lycées privés est minoré par les 46 élèves du Lycée professionnel de l'Oratoire à Auch, sans quoi, on ne descendrait pas en dessous de 120, les autres lycées privés n'ayant pas de voie professionnelle. En effet, public et privé confondus, la moyenne des IPS en lycée professionnel (93,7) demeure

bien inférieure à celle de la voie générale (118,5), reproduisant là des destins sociaux que le développement de l'apprentissage n'améliorera pas. On voit aussi que la disparité public/privé ne cesse d'augmenter entre les écoles et le lycée avec un écart qui passe de 10 à 15 points. Et au-delà de la moyenne, les établissements privés ont aussi peu d'hétérogénéité à gérer car les écart-types d'IPS y sont plus faibles que dans le public.

En ce qui concerne le bassin et la ville d'Auch, la diversité de la proposition des langues vivantes au lycée privé de l'Oratoire (qui propose notamment le Chinois et la Langue des signes en options) mais aussi le fait qu'il soit le seul à proposer la filière technologique ST2S dans le bassin, le rend attractif. Et ce, d'autant plus que le privé échappe aux réformes délétères imposées au public : en 2020, suite à la réforme du

lycée et du bac, alors que le lycée public Pardailhan d'Auch décide de supprimer toutes les options, le lycée de l'Oratoire est le seul à proposer une continuité en langues et cultures de l'Antiquité, options offertes par tous les collèges publics et privés de la ville. De plus, jugé peu rentable, plus aucun lycée du département du Gers ne finance l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures de l'Antiquité. Que pouvons-nous en conclure ? L'accès à une culture antique et la formation aux langues anciennes ne sont-elles réservées qu'aux plus favorisé-es parce que nous n'avons plus les moyens de le financer dans l'enseignement public ?

*Perrine Simonutti et  
Jocelyn Petit,  
co-secrétaires SNES-FSU 32*

## En Aveyron, un dualisme scolaire renforcé par les subventions publiques ?

L'Aveyron est un département rural avec des secteurs géographiques isolés parfois classés zone montagne où l'enseignement privé catholique est historiquement implanté <sup>(1)</sup>. Les établissements privés se sont ainsi légitimés par leur contribution au maillage territorial grâce à des collèges de petite taille (7 collèges privés sur 20 ont moins de 100 élèves) parfois implantés sur des communes où il n'y a pas d'établissement public. L'argument du maillage territorial est largement repris par les collectivités pour justifier le maintien de ces petites structures et le financement des établissements privés dans leur ensemble <sup>(2)</sup> : « ces établissements participent aussi du service public », voilà une assertion qui revient ainsi régulièrement lors de débats. C'est d'ailleurs ce même argument qui conduit le département à opérer des découpages des secteurs de recrutement des collèges qui se font parfois en faveur de collèges privés, ainsi que d'organiser des lignes de transport scolaire avec des tracés desservant avantagement des collèges privés. Le dualisme scolaire, historique

certes, mais conforté par la collectivité territoriale au prétexte de cette tradition, s'illustre aussi depuis plusieurs années par un enseignement catholique aveyronnais qui use d'une communication offensive et utilise sa soi-disant autonomie pour contourner différentes réformes : le maintien de la semaine de 4 jours quand les écoles publiques étaient sommées de passer à 4,5 jours a engendré une fuite vers le privé qui se répercute encore aujourd'hui sur le collège. Les choix « pédagogiques » sont avancés comme des éléments d'attractivité dans une logique commerciale : cours de 45 min pour libérer du temps d'étude consacré aux devoirs, horaires aménagés et sections sportives, options « maison » découverte des métiers ou prépa pro. Enfin la carte des formations en lycée crée également une concurrence avec le public avec des EDS assurés exclusivement dans ces lycées. Si le choix du privé se fait encore sur un fond de tradition familiale, il se fait aussi désormais dans une logique de consommation validant le principe de concurrence entre établissements. Le résultat est que le dualisme scolaire vient

accentuer les problèmes de mixité sociale à l'école, même dans un département rural comme l'Aveyron qu'on aurait pu croire en partie préservé de ces phénomènes : la lecture du classement des collèges par IPS le confirme, sur les 10 premiers 2 seulement sont publics alors sur les 10 derniers 1 seul est privé. C'est dans les zones urbaines comme Rodez, Villefranche, ou Millau que le phénomène est le plus amplifié avec des écarts conséquents entre les IPS toujours plus élevés pour les établissements privés. Mais, en zone rurale, les collèges privés sont aussi systématiquement moins défavorisés que les collèges publics. L'enseignement privé est donc structurellement un frein à la mixité sociale... même à la campagne !

*Emilie Maffre et Sylvain Lagarde,  
co-secrétaires SNES-FSU 12*

<sup>(1)</sup> l'enseignement privé scolarise plus d'1/3 des élèves dans le 2nd degré.

<sup>(2)</sup> le conseil départemental subventionne à hauteur de 240000 euros les collèges et lycées privés, de l'Aveyron : c'est le seul conseil départemental dans notre académie à attribuer un tel



## Pour rejoindre le SNES

Tél. 05 61 34 38 51

2, avenue Jean-Rieux — 31 500 — Toulouse

Accès bus : bus L1 ou L8 (arrêts Périssé ou Place Dupuy, Port Saint-Étienne), 27 (arrêt Seel), 66 et 31 (arrêt grand-Rond)

Accès métro : ligne B, station F. Verdier.

Permanences en période scolaire tous les après-midis du lundi au vendredi de 14 heures à 17 heures  
Possibilité de prise de RDV pour les syndiqué.es avec les secteurs pour un suivi plus personnalisé.

**Adresse électronique générale :**  
[s3tou@SNES.edu](mailto:s3tou@SNES.edu)

### Qui fait quoi ?

La section académique met à votre disposition plusieurs adresses électroniques pour un suivi adapté à votre situation ou vos questions.

**Adhésion — syndicalisation**  
[tresorerie@toulouse.SNES.edu](mailto:tresorerie@toulouse.SNES.edu)

### Carrière

Pour toutes les questions concernant la carrière et/ou le statut : avancement, promotion, évaluation, traitement, congés... écrivez selon votre catégorie :

AED et AESH :  
[aed-aesh@toulouse.SNES.edu](mailto:aed-aesh@toulouse.SNES.edu)

Agrégé.es et certifié.es :  
[carrieres@toulouse.SNES.edu](mailto:carrieres@toulouse.SNES.edu)

CPE :

[cpe@toulouse.SNES.edu](mailto:cpe@toulouse.SNES.edu)

Non-titulaires enseignants :  
[nontitu@toulouse.SNES.edu](mailto:nontitu@toulouse.SNES.edu)

Stagiaires et  
Etudiants-contractuels-alternants :  
[stagiaires@toulouse.SNES.edu](mailto:stagiaires@toulouse.SNES.edu)

Retraités :  
[enretraite@toulouse.SNES.edu](mailto:enretraite@toulouse.SNES.edu)

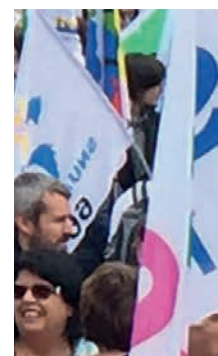
Psy-EN :  
[psyen@toulouse.SNES.edu](mailto:psyen@toulouse.SNES.edu)

### Mutations / Affectations / TZR

Pour toutes les questions concernant le mouvement : mutations, affectations, compléments de service...

[mutations@toulouse.SNES.edu](mailto:mutations@toulouse.SNES.edu)

## Se syndiquer au SNES-FSU



**Jeune**  
[sante@toulouse.SNES.edu](mailto:sante@toulouse.SNES.edu)

**Pour préparer sa retraite**  
[retraites@toulouse.SNES.edu](mailto:retraites@toulouse.SNES.edu)

**Stages syndicaux  
Formation syndicale**  
[formation.syndicale@toulouse.SNES.edu](mailto:formation.syndicale@toulouse.SNES.edu)

**Contactez les S2 pour toutes les questions concernant le fonctionnement de l'établissement, les dotations, les budgets :**

Ariège : [snes09@toulouse.snes.edu](mailto:snes09@toulouse.snes.edu)

Aveyron : [snes12@toulouse.snes.edu](mailto:snes12@toulouse.snes.edu)

Haute-Garonne : [snes31@toulouse.snes.edu](mailto:snes31@toulouse.snes.edu)

Gers : [snes32@toulouse.snes.edu](mailto:snes32@toulouse.snes.edu)

Hautes-Pyrénées : [snes65@toulouse.snes.edu](mailto:snes65@toulouse.snes.edu)

Lot : [snes46@toulouse.snes.edu](mailto:snes46@toulouse.snes.edu)

Tarn : [snes81@toulouse.snes.edu](mailto:snes81@toulouse.snes.edu)

Tarn-et-Garonne : [snes82@toulouse.snes.edu](mailto:snes82@toulouse.snes.edu)

**Site académique**  
[www.toulouse.SNES.edu](http://www.toulouse.SNES.edu)

**Crédit Mutuel**  
Enseignant